



# COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

---

Notre commission tient toutefois à souligner que même cette solution comprend des risques que la Municipalité devra mitiger:

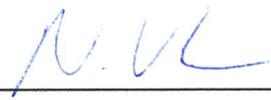
- L'AISGE ne bénéficie pas pour l'instant d'un réseau d'accueil familial de jour puisqu'il est exclusivement géré par le RAT, y compris pour les communes de l'AISGE. Il faudra donc intégrer ce service dans un éventuel nouveau réseau
- Les demandes de subsides au canton, la politique tarifaire et une partie de la facturation (pour l'accueil familial de jour) sont actuellement gérées par le RAT. Il faudra donc engager du personnel administratif supplémentaire pour effectuer ces tâches
- Enfin, il faudra que les cinq communes travaillent en bonne intelligence afin de s'assurer que le nouveau réseau soit efficace et que des économies administratives puissent être réalisées

## Conclusion

En prenant en considération que nous arrivons à la fin de la législature actuelle et qu'il faut 3 ans de préavis pour sortir du RAT, nous proposons au Conseil Communal de voter sur la résolution suivante:

*"Le Conseil Communal encourage la Municipalité actuelle à continuer les discussions avec les autres communes de l'AISGE afin de s'assurer qu'elles seraient prêtes à quitter le RAT en même temps que la Commune d'Arzier-le Muids. Si cela devait être le cas, le Conseil Communal encourage la nouvelle Municipalité qui entrera en fonction au 1er juillet 2021 à continuer ces mêmes négociations avec les 4 autres communes afin de préparer le préavis de sortie du RAT pour le 31 décembre 2021 et de mettre en place le nouveau réseau pour le 1er janvier 2025."*

Ainsi fait à Arzier-Le Muids, le 24 novembre 2020.

M. Nicolas VOUT, Rapporteur \_\_\_\_\_ 

Mme Fanny WEINMANN \_\_\_\_\_ 

M. Peter BIANCHI \_\_\_\_\_ 

M. Christophe ROSSIER \_\_\_\_\_ 

Mme Antonie VAN ZANDIJCKE GELDREICH Excusée



# COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

---

## **Conseil Communal**

Rapport de la Commission ad hoc relatif à la réponse de la Municipalité au Postulat Grandjean.

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Notre Commission s'est réunie en date du 24 novembre 2020 pour étudier la réponse de la Municipalité au postulat Grandjean qui invitait la Municipalité à étudier l'opportunité *"de quitter le RAT et de créer un nouvelle structure d'accueil en partenariat avec d'autres communes qui partagent notre souci de financement"*.

### **Commentaires généraux**

Tout d'abord, nous tenons à souligner l'excellent rapport préparé par la Municipalité qui contient de nombreuses informations pertinentes qui permettent de se faire une meilleure opinion sur la situation actuelle. De plus, nous remercions le Municipal Nicolas RAY que nous avons rencontré le 24 novembre 2020 et qui a pris le temps de répondre à nos questions.

Selon le contenu du rapport et les informations additionnelles reçues, faire partie non seulement du RAT mais également de l'AISGE crée une sorte de doublon administratif qui coûte à la Commune. De plus, tout bénéfice réalisé par une structure d'accueil, tel que cela peut être le cas pour le Relais des Mêmes, est récupéré par le RAT pour le redistribuer vers d'autres structures moins profitables. Enfin, il y a une perte de flexibilité pour notre commune et les communes voisines qui ne font pas le poids par rapport aux "communes du bas" qui bénéficient de plus de droits de vote au sein du RAT.

Tel que mentionné dans les conclusions de la réponse au postulat, il nous semble que la Solution 5 serait la plus appropriée en cas de sortie du réseau du RAT. C'est-à-dire que: *"la Municipalité ne pourrait soutenir l'option d'un départ dur RAT que si les autres communes de l'AISGE s'accordaient sur la transformation du dicastère de l'accueil de jour en un nouveau réseau"*.